



**AUDIT CERTIFICATION D'ENTREPRISE – SARL ACDE**

74 Avenue de Thiès B.P. 65173 – 14075 CAEN CEDEX 5

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

**SARL STOP FUITE**  
**1, rue des Hauts FOURNEAUX**  
**14840 CUVERVILLE**  
**RCS CAEN 501 263 891**

**Rapport du Commissaire à la transformation**  
**Et du Commissaire aux comptes sur la transformation**  
**de la société à responsabilité limitée,**  
**en société par actions simplifiée.**

**Rapport du Commissaire à la transformation  
et du Commissaire aux comptes sur la transformation  
de la société à responsabilité limitée,  
en société par actions simplifiée.**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision unanime des associés du 1<sup>er</sup> Mars 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

*Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société*

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation financière de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a pour objet social principal les installations d'eau et de gaz, plomberie sanitaire et chauffage ;

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2023 font apparaître :

- un chiffre d'affaires de 924 K€, un résultat net de 98K€ et des capitaux propres de 757 K€.

L'actif immobilisé de la société est composé en valeur nette comptable :

D'immobilisations incorporelles pour 43K€ (fonds de commerce acquis de Monsieur Khalil MOCHACHAI le 24 janvier 2008)

D'immobilisations corporelles pour 23K€ en valeur nette après amortissement dont

Installations générales 4 K€

Autres immobilisations corporelles 19 K€

D'immobilisations financières pour 156K€ de titres de la Caisse D'Epargne

L'actif circulant comprend principalement :

- les stocks pour 29 K€

- des créances clients pour 177 K€

- de la trésorerie pour 476 K€

Au passif

- Le capital nominal est 200K€ et les capitaux propres s'élevaient au 30/09/2023 à 757K€.

- Des dettes financières auprès du groupe pour 17K€.

- Les dettes fournisseurs s'élevaient à 46K€ et les dettes fiscales et sociales à 103K€.

L'Assemblée du 8 Mars 2024 a décidé d'une distribution de dividendes de 20 000 € sur les réserves sociales, mise en paiement à compter du 2 avril 2024.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, notamment concernant la continuité d'exploitation.

*Mission du commissaire à la transformation*

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- Nous nous sommes entretenus avec la direction de la société sur les perspectives 2023/2024 ainsi que sur les éventuels événements significatifs qui auraient pu avoir lieu depuis la dernière clôture.
- Nous avons obtenu une lettre d'affirmation

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observations de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous vous avisons que nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers.

Caen, le 13 Mars 2024

Audit Certification D'Entreprise

Valérie LENOIR

Commissaire à la transformation

Commissaire aux comptes sur la transformation